



Developper un reseau professionnel
Partager et cultiver son savoir
Proposer des solutions

iafl.com



**International
Academy of
Family Lawyers**



Developper son réseau

L'IAFL permet à tous ses membres de se mettre facilement en relation et d'obtenir des conseils juridiques de très grande qualité d'avocats exerçant le droit international de la famille dans d'autres pays. Tous les avocats, inscrits ou non à l'IAFL, mais également le grand public, ont la possibilité d'accéder gratuitement au répertoire des membres de l'IAFL pour y trouver une référence en la matière dans un pays donné.

L'IAFL constitue une source extrêmement riche d'exemples pratiques et d'usages en droit de la famille et ses membres s'entraident très souvent en se partageant leurs expériences sur tous les sujets relevant de cette matière. Un très grand nombre d'information générale afférente à la matière est également partagée avec tous les membres via notre site web. L'IAFL permet également à tous ses membres d'avoir accès à un réseau inestimable d'avocats de la famille dans le monde entier.

Nos conférences annuelles mondiales et régionales sont l'opportunité pour tous nos membres de créer, nouer et maintenir des liens et de construire un réseau professionnel de grande qualité.



Partager et Cultiver son savoir

L'IAFL a toujours été précurseur en permettant de réunir des professionnels afin qu'ils puissent partager, analyser et échanger sur les réformes en matière de droit de la famille.

Nous avons organisé des colloques où avocats, juges, politiques, membres d'ONG se sont réunis afin de réfléchir et d'échanger sur des sujets de droit international de la famille tels que la gestation pour autrui, les enlèvements et déplacements d'enfants ou encore les adoptions.

Chaque année, une conférence globale ainsi que trois colloques par région sont organisés, et à chacune de ces conférences, un programme éducatif de grande qualité est préparé par des membres, lesquels interviennent et font intervenir d'autres membres, tant sur des sujets classiques que sur des sujets d'actualité en droit international de la famille.

Nous organisons aussi des plus petites conférences d'introduction au droit international de la famille, lesquelles s'adressent à des personnes extérieures à l'IAFL, pour lesquelles nos membres interviennent et partagent leur expertise et expérience en la matière.

Ainsi, nos plus récentes conférences se sont déroulées au Ghana à Accra, à Dubai, Tokyo, Kuala Lumpur, Milan, Varsovie, New York, San Francisco et Mexico City...

L'IAFL travaille également en étroite collaboration avec de nombreuses organisations internationales, notamment pour soutenir leurs travaux. Nous bénéficions ainsi d'un statut d'observateur à la Conférence de droit International privé à la Haye et avons participé à des commissions relatives à la convention sur les enlèvements d'enfant ainsi que sur le projet de convention concernant la gestation pour autrui. Nous avons enfin obtenu l'autorisation d'intervenir en tant qu'Amicus Curiae par la Cour Suprême des Etats Unis, de l'Angleterre et par la Cour de Cassation française.

Parmi nos missions éducatives, l'IAFL sponsorise chaque année des programmes étudiants dans plusieurs universités: en Afrique du Sud au Cap, à New Delhi en Inde, à Cambridge en Angleterre et dans certaines universités américaines.





Etre force de proposition

Nos membres ont une grande expérience pratique de la matière et sont à même de proposer et trouver des solutions pour résoudre des situations complexes de droit international privé de la famille. Nous comptons parmi nous des membres dans chaque continent et ils sont de plus en plus nombreux à vouloir nous rejoindre.

Depuis 1986, cette croissance est stable, tant en terme de pays représentés que du nombre de membres inscrits. Nos clients sont de plus en plus internationaux et nos membres doivent pouvoir leur trouver des avocats spécialistes pour les accompagner et les assister.

Nous comptons plus de 930 membres dans 67 pays. L'IAFL est divisée en 4 comités régionaux: la région USA avec plus de 380 membres présents dans 39 Etats; la région Europe avec plus de 310 membres se trouvant dans 30 juridictions différentes; la region Asie Pacifique avec plus de 120 membres se trouvant dans 13 juridictions différentes; la region Canada qui compte plus de 50 membres; plus de 50 membres exercent dans le reste du monde.

Pour devenir membre

L'inscription à l'IAFL ne peut se faire que par cooptation.

Il existe 3 catégories de membres: les avocats, les membres appartenant au corps judiciaire, et les membres Associés.

Nos membres sont des avocats dont l'activité est très majoritairement dédiée à la pratique du droit international de la famille et ils doivent justifier d'une inscription de 10 ans minimum auprès de leur barreau.

Un membre judiciaire est celui qui au moment de son admission à l'IAFL fait parti du monde judiciaire (ex: des magistrats) et les membres Associés sont soit des avocats honoraires, soit des personnes travaillant au sein d'organisations internationales, et qui ont pu contribuer ou qui continuent à contribuer largement à faire avancer le droit international de la famille.

Toutes ces catégories de membres doivent fournir au minimum 2 lettres de références, et justifier d'une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Les personnes intéressées doivent pouvoir répondre à tous ces critères afin que leur candidature puisse être approuvée par le comité d'admission, lequel a la responsabilité de procéder à une sélection rigoureuse visant à garantir et à maintenir un excellent niveau de tous les membres de l'IAFL.

Pour de plus amples informations, rendez vous sur notre site web : **www.iafl.com**

Les personnes souhaitant postuler peuvent aussi contacter notre directeur exécutif, Madame Annie DUNSTER: **annie.dunster@iafl.com** ou se rendre à **www.iafl.com/about/join**

Les demandes pour bénéficier d'une diminution des frais d'inscription annuelles seront étudiées en toute confidentialité au moment de l'examen de la candidature.



L'IAFL est une organisation internationale regroupant des avocats du monde entier, reconnus par leurs pairs comme étant des spécialistes du droit international de la famille dans leurs pays respectifs.

Fondée en 1986, l'IAFL a pour objectif d'améliorer la pratique du droit et l'administration de la justice en matière de divorce et plus largement dans le domaine du droit de la famille à l'international.

Votre contact IAFL

**Merci de transmettre toutes demandes d'informations à:
Madame Annie Dunster, Directeur Executif
E-mail: annie.dunster@iafl.com**

iafl.com



L'IAFL est immatriculée aux USA en tant qu'association à but non lucrative
81 Main Street, Suite 405,
White Plains, New York 10601, USA